

A RENSEIGNER EN LETTRES CAPITALES ET LISIBLES

Numéro de certifié si le candidat a passé les certificats chez B2C : n°

Civilité : Mme Melle Mr

NOM DU CANDIDAT : PRENOM :

TRANSFERT de certification : oui /non (barrer la mention inutile)

❖ Coordonnées personnelles

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : Fax :

Email :

❖ Coordonnées professionnelles

SOCIETE :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : Fax :

Email :

N° SIRET :

❖ Adresse de facturation

Nom:

Adresse :

Code postal : Ville :

ATTENTION, pour pouvoir s'inscrire à certaines certifications des prérequis sont obligatoires, voir tableau en page 3 et 4.

1 TABLEAU TARIF D'EXAMENS : 300 € HT par certification (surveillances non comprises et hors contrôle sur ouvrage).

Nombre	Certification	Date Théorique	Date Pratique	Lieu
	Termites Métropole			
	Termites DROM-COM			
	CREP sans mention			
	Amiante sans mention			
	Amiante avec mention **			
	DPE sans mention			
	DPE avec mention			
	GAZ			
	ELECTRICITE			

Nbre Total de certifications	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL T.T.C
..... X 300 H.T			

Merci de cocher la ou les cases ci-dessous :

- Je déclare ne pas exercer en DROM-COM (concerne le module Termites).
- Je déclare exercer en DROM-COM (concerne le module Termites).
- Je reconnais avoir pris connaissance et accepte, sans réserve, les conditions générales de vente annexées au présent document.

Avant toute inscription vous devez être en capacité de fournir les documents suivants en fonction des différents cas pour les modules DPE avec et sans mention et Amiante avec et sans mention:

DPE avec et sans mention :

	Cas n°1	Cas n°2
	DPE sans mention	DPE avec mention
<p>Prérequis n°1 Obligatoire pour Re-certification</p>	<p>Avoir suivi une formation de 3 jours minimum pendant le cycle de certification dont au moins une journée dans les 18 mois du cycle de certification Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 16 octobre 2006 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011</p> <p>Et</p> <p>Etre titulaire d'une certification sans mention</p>	<p>Avoir suivi une formation de 5 jours minimum pendant le cycle de certification dont au moins deux journées dans les 18 mois du cycle de certification Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 16 octobre 2006 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011</p> <p>Et</p> <p>Etre titulaire d'une certification avec mention</p>
<p>Prérequis n°2 obligatoire Certification initiale</p>	<p>Avoir suivi une formation de 3 jours minimum dans les 18 mois précédant la certification</p> <p>et</p> <p>Etre diplômé d'un niveau Bac+2 minimum dans un domaine des techniques du bâtiment</p> <p>OU</p> <p>Avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans les domaines des techniques du bâtiment ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment.</p>	<p>Avoir suivi une formation de 5 jours minimum dans les 18 mois précédant la certification</p> <p>et</p> <p>Etre diplômé d'un Bac+2 dans un domaine des techniques du bâtiment et avoir 3 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment.</p> <p>OU</p> <p>Etre diplômé d'un Bac+3 dans un domaine des techniques du bâtiment et avoir 2 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment.</p> <p>OU</p> <p>Etre diplômé d'un Bac+5 dans un domaine des techniques du bâtiment et avoir 1 an d'expérience professionnelle dans le bâtiment.</p>

Amiante avec et sans mention :

	Cas n°1	Cas n°2
	Amiante sans mention	Amiante avec mention
Prérequis n°1 Obligatoire pour Re-certification	Avoir suivi une formation de 3 jours minimum durant le cycle de certification dont au moins 1 jour dans les 18 derniers mois avant l'évaluation Et Etre titulaire d'une certification sans mention (valide au moment du passage d'examen)	Avoir suivi une formation de 5 jours minimum durant le cycle de certification dont au moins 2 jours dans les 18 derniers mois avant l'évaluation Et Etre titulaire d'une certification avec mention (valide au moment du passage d'examen)
Prérequis n°2 obligatoire Certification initiale	Avoir suivi une formation de 3 jours minimum dans les 18 mois avant l'évaluation	Avoir suivi une formation de 5 jours minimum dans les 18 mois avant l'évaluation Et Etre diplômé d'un Bac+2 dans un domaine des techniques du bâtiment et avoir 3 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment. OU Etre diplômé d'un Bac+3 dans un domaine des techniques du bâtiment et avoir 2 ans d'expérience professionnelle dans le bâtiment. OU Etre diplômé d'un Bac+5 dans un domaine des techniques du bâtiment et avoir 1 an d'expérience professionnelle dans le bâtiment.

Documents à fournir en fonction des cas :

- une copie du diplôme ou
 - une copie du certificat de travail ou
 - une copie des bulletins de salaire ou
 - une copie de l'attestation employeur
 - Pour les TNS (travailleur non salarié), une attestation du comptable,
- Ces éléments devront être complétés d'une attestation de formation délivrée par l'organisme de formation.

1. TABLEAU TARIF SURVEILLANCE : **130 € HT** par surveillance et hors contrôle sur ouvrage.

Les modalités concernant la surveillance sont décrites en annexe 16 disponible sur le site B2C

- Pour une certification initiale prévoir 2 surveillances documentaires
- Pour le deuxième cycle de certification, prévoir 1 surveillance documentaire
- Pour une certification après transfert prévoir 2 surveillances documentaires

Nombre	Surveillance	Montant en € par surveillance	Montant en € Facturé lors du contrôle sur ouvrage
-	Termites Métropole	-	-
-	Termites DROM-COM	-	-
-	CREP sans mention	-	-
-	Amiante sans mention	-	-
-	Amiante avec mention **	-	+ 800 € HT *
-	DPE sans mention	-	+ 800 € HT *
-	DPE avec mention	-	+ 800 € HT *
-	GAZ	-	+ 800 € HT *
-	ELECTRICITE	-	-

Nbre Total de surveillance	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL T.T.C
- X 130 H.T	-	-

* Pour les modules DPE avec et sans mention, Gaz et Amiante avec mention : Les frais de contrôle sur ouvrage sont à régler sous quinze jours à la réception de la facture B2C.

1. Si plusieurs contrôles s'effectuent le même jour et dans un rayon de 20 km par rapport au premier bien alors le prix est dégressif. (Prévoir 100€ HT par module supplémentaire)

2. Si plusieurs contrôles s'effectuent le même jour et dans un rayon de 20 km à 60 km par rapport au premier bien, alors le prix est dégressif. (Prévoir 200€ HT par module supplémentaire)
3. Si plusieurs contrôles s'effectuent le même jour et au-delà de 60 km par rapport au premier bien, alors le prix de chaque contrôle sur ouvrage passe à 800 € HT

****** Entrée en application le 01/07/2017

Merci de cocher la case ci-dessous :

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte, sans réserve, les conditions générales de vente annexées au présent document et vous adresse le règlement à réception de la facture de B2C, pour le suivi et la réalisation du cycle de surveillance et le contrôle sur ouvrage.

Toute surveillance sera réalisée et programmée à réception du règlement, à défaut de règlement ou de réception des éléments la certification sera suspendue.

4. TARIF REPASSAGE D'EXAMEN :

Tout examen de rattrapage sera réalisé et programmé à réception du règlement.

Repassage de l'examen théorique au siège de B2C	Offert ^(*) limité à deux repassages
Repassage de l'examen Pratique au siège de B2C	Offert ^(*) limité à deux repassages
Repassage de l'examen théorique ou pratique	Sur devis en fonction du lieu ^(*)
Repassage de l'examen théorique si le candidat se greffe à une session d'examen.	50 € HT ^(*)
Repassage de l'examen pratique si le candidat se greffe à une session d'examen.	170 € HT ^(*)

^(*) Nombre de passage d'examen est limité à deux, au-delà le candidat devra fournir une attestation de formation justifiant d'une remise à niveau en fonction des modules à repasser.

4. VALIDATION DU DOSSIER

Liste des pièces à fournir :

- Le présent dossier de candidature complété et signé par le candidat et l'employeur.
- Une attestation de formation de l'organisme formateur pour une première certification.
- Pour les transferts, les diplômes de certification pour les personnes ayant déjà leurs certifications.
- Un chèque correspondant au montant total TTC à l'ordre de B2C.
- Pour les certifications : DPE **sans mention**, DPE **avec mention**, les documents attestant des prérequis n°1 et ou n°2. Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 16 octobre 2006 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- Pour les certifications : Amiante **sans mention**, Amiante **avec mention**, les documents attestant des prérequis n°1 et ou n°2, selon l'annexe 2 de l'arrêté du 25 juillet 2016.
- Un curriculum vitae à jour.
- L'engagement de confidentialité (annexe 5) renseigné et signé.
- L'utilisation de la marque et du logo (annexe 4) renseigné et signé.
- Les conditions générales de vente (annexe 6) renseigné et signé.
- Le choix de l'organisme (annexe 63) renseigné et signé.
- Pour la recertification amiante, le dossier de candidature doit être accompagné de 5 rapports amiante et d'un justificatif concernant la veille juridique.

Tout dossier non complet entrainera un retard dans l'inscription, la date limite de clôture d'inscription est de 7 jours avant la première session d'examen.

Merci de renvoyer ce dossier par courrier ou par email à B2C.

Le candidat recevra un mail de recevabilité ou de non recevabilité de son dossier.

5. APPEL ENVERS UNE DECISION DE CERTIFICATION

En cas d'appel envers une décision prise en matière de certification initiale, de surveillance et de recertification, la personne certifiée pourra faire appel suivant les modalités décrites en annexe 30 et disponible sur le site internet B2C.

6. RETRAIT ET SUSPENSION DE CERTIFICAT

6.1 Retrait de certificat

B2C se réserve le droit de retirer une certification délivrée, à n'importe quel moment durant sa période de validité.

Un retrait certificat peut être réalisé pour l'un des motifs suivants :

- Le titulaire du certificat exploite de manière abusive la marque de certification,
- Le titulaire du certificat ne respecte pas le contrat passé avec B2C
- Le titulaire du certificat nuit à l'image de marque B2C,
- Le titulaire du certificat n'exerce pas l'activité pour laquelle il est certifié

- Suite à une suspension pour délai non respecté (dans le cadre de la surveillance ou dans le cadre de toute autre demande de B2C), lorsque les éléments ne sont pas parvenus dans le délai indiqué ou lorsque les éléments envoyés sont erronés ou non conforme dans le courrier de suspension, un retrait de certificat sera réalisé.

B2C se réserve le droit de publier par les moyens qui lui sembleront les plus appropriés, la liste des certificats retirés.

En cas de retrait, le certificat devra être retourné à B2C dans les meilleurs délais.

B2C se réserve le droit d'entamer toute poursuite pour non-respect des dispositions contractuelles.

6.2 Suspension de certificat

B2C se réserve le droit de suspendre une certification délivrée, à n'importe quel moment durant sa période de validité.

Un certificat peut être suspendu pour l'un des motifs suivants :

- Le titulaire du certificat ne respecte pas les délais fixés par B2C dans le cadre des surveillances,
- Le titulaire du certificat ne respecte pas les délais fixés par B2C pour la transmission d'éléments demandés par B2C (éléments pouvant être d'ordre administratif ou réglementaire),
- Le titulaire du certificat ne donne pas de suite à une plainte déposée à son encontre,
- Sur demande du titulaire du certificat en raison de maladie, congés de maternité, chômage ou cas particulier (La pertinence d'une suspension pour un cas particulier sera jugée par B2C)
- Réponse non satisfaisante suite aux écarts relevés lors des opérations de surveillances (documentaire ou contrôle sur ouvrage)
- Non-respect des échéances de règlement

B2C se réserve le droit d'entamer toute poursuite pour non-respect des dispositions contractuelles.

Le candidat s'engage à informer sans délai B2C des éléments pouvant affecter sa capacité à satisfaire aux exigences de la certification.

Le candidat a la possibilité de déclarer une prise en compte de besoins particuliers par mail au plus tard 8 jours avant la date d'examen.

Date, Nom et Prénom
Signature du candidat

Date, Nom et Prénom
Signature et cachet de l'employeur

Date, Nom et Prénom
Signature et cachet de l'organisme payeur

Dossier à renvoyer par courrier à B2C au : 16 rue Eugène Delacroix, 67200 STRASBOURG

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Merci de cocher l'une des deux cases ci-dessous :

- J'atteste sur l'honneur ne pas être titulaire d'une certification dans un autre organisme pour le(s) domaine(s) sélectionné(s) dans le tableau n°1.

- J'atteste sur l'honneur être titulaire d'une certification en cours de validité dans un autre organisme pour le(s) domaine(s) sélectionné(s) dans le tableau n°1 et de faire une demande de radiation à mon organisme initial à l'issu de la réussite de mes examens. ^(*3)

^(*3) La décision de certification ne peut être prononcée par B2C qu'à réception de la preuve de radiation ou à défaut à la fin de validité des certifications.

Date :

Nom, prénom :

Signature du candidat:

Mention : « lu et approuvé »